

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CODEV 4 JUILLET 2022 18H30

AU MOULIN RIVE GAUCHE ALTHEN-DES-PALUDS

PRÉSENTATION DES SAISINES PAR LES MEMBRES DU CODEV



LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (20)

- **Athen des paluds (2)**

- BOULSTRIDGE Robert
- MICHELIER Sylvain

- **Bedarrides (2)**

- DAVERI Caroline
- LOUVIN Cindy

- **Monteux (3)**

- CHERON Stéphane
- COLI Elisabeth
- JOUGLA Lucien
- MONTAGARD Michel
- PREVOT Gérard
- REYNE Robert
- SIMONNOT François
- TERRAS Michel

- **Pernes les Fontaines (3)**

- LEMPEREUR Dominique
- SAUGUES Bertrand
- VERDI Bruno

- **Sorgues (3)**

- COMBE-BERARD J-Claude
- JAMET Monique
- LEPEU Gérard
- REBOUL Claude
- ARMAND Liliane

LES TRAVAUX

(D'ENTRE 2 CODEV)

- Création d'une Charte du Codev , Qui on est, pourquoi, comment ?
- Evolution du Règlement Intérieur (dernière modification le 13 juin 2022 en CC)
 - (Préfecture le 24 juin 2022)
- Relations avec la **C**oordination **N**ationale des **C**onseils de **D**éveloppement (documents)
- et la **C**oordination **R**égionale des **C**onseils de **D**éveloppement

INTRODUCTION

- Le Codev est réinstallé depuis le 18 janvier 2022 (CA et Bureau)

- Les saisines sont toutes des preuves de notre volonté d'aider et de partager les mêmes problématiques que les élus et aller dans le sens de la concertation, les décisionnaires c'est pas nous !
- Saisines à venir ?
- **Nos remerciements:**
- À ELSA pour le temps quelle prend à répondre à nos sollicitations et à prendre en charge les CR de nos plénières
- Aux responsables de services de l'intercommunalité qui nous reçoivent ou qui vont être bientôt sollicités
- À Fanny GALIANA pour les présentations sur PVD

- **PLACE AUX PRÉSENTATIONS DES SAISINES**

LES SAISINES (EN CHARGE DEPUIS FÉVRIER 2022)



Bertrand SAUGUES

- [Adaptation au changement climatique](#)



Michel MONTAGARD

- Voirie et circulation



Caroline DAVERI

- Eclairage public, impacts



Robert BOULSTRIDGE

- Plan de mobilité, Transports



Lucien JOUGLA

- Déchets



Dominique LEMPEREUR

- [Santé et désert médicaux](#)



Dominique LEMPEREUR

- Projet de territoire PVD

LES SAISINES

SANTÉ ET DÉSERT MÉDICAUX : **DOMINIQUE LEMPEREUR**

- Problématique de la saisine (prise en charge
- Contact avec un médecin très impliqué :
En relation avec une commission de partage des travaux
(Préfecture, ARS, CPTS) dernièrement
Il à intègre le CA du CPTS du Comtat Venaissin

CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (<https://cpts-synapse.fr/description/>)



FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES

AVEC LA **CNCD** ET LA **CRCD** (DOCUMENTS)

La **Coordination Nationale des Conseils de Développement** (110 membres)



Adhérents depuis 2012, membre du bureau depuis
, renouvellement au bureau en mai 2022 pour 3 ans

C'est aussi des formations pour les membres des Codev

La **Coordination Régionale des Conseils de Développement** (12 membres)



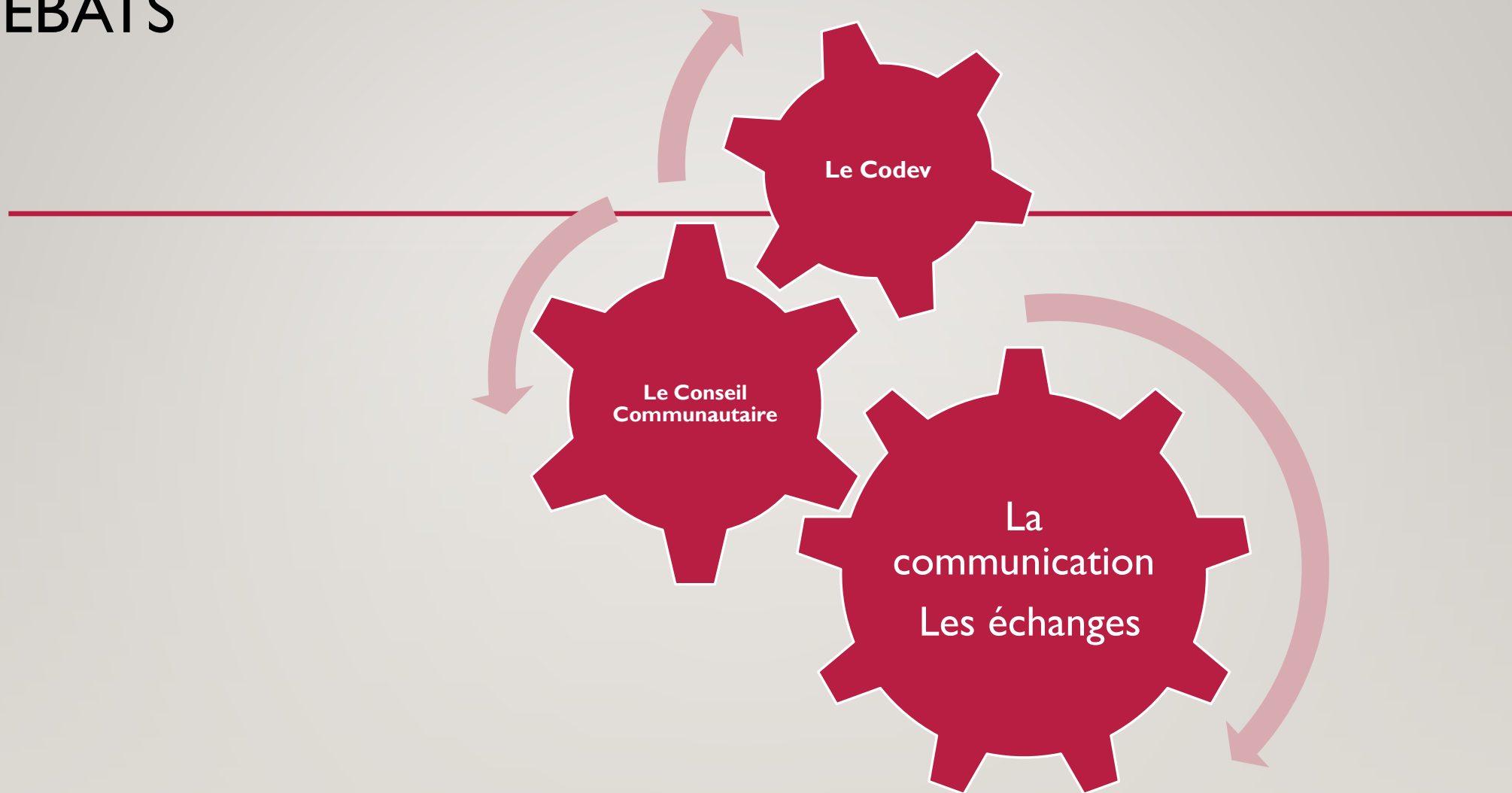
Création en 2020, lancement en co-présidence en 2021 par:

-D. LEMPEREUR président du Codev de la CASC

-B. TOMASINI président de la CASA, préfet honoraire

-C. LOUIS ex:ARDL PACA, Vice-Président du CDD du Haut Var

LES DEBATS





Préambule

Les Conseils de Développement sont des instances de concertation et d'expression de la société civile sur les territoires, instaurées par la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADT) du 25 juin 1999 et confirmées depuis par plusieurs textes législatifs, dont la Loi « Engagement et proximité » de 2019. Ils sont des outils d'aide à la décision et de réflexion prospective. Leurs travaux portent sur les compétences des EPCI dont ils relèvent et sont destinés prioritairement à leurs élus mais également à l'ensemble de la population. Leurs membres sont bénévoles.

La Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat

Sur un territoire regroupé de 5 communes, ALTHEN DES PALUDS, BEDARRIDES, MONTEUX, PERNES LES FONTAINES et SORGUES. Le Conseil de Développement a été mis en place en janvier 2001.

Conseil de Développement ?

Histoire

Dès 1999, la loi Voynet (loi LOADDT du 25 juin 1999) a inscrit les Conseils de développement dans la loi, avec l'ambition d'instiller dans l'aménagement du territoire les questions de développement durable et de démocratie participative.

En 2014 et 2015, Les lois MAPTAM et NOTRE ont conforté l'existence des conseils de développement, en les inscrivant dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1). En 2019 les articles L5741-1 et L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales viennent compléter le dispositif.

- Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux doivent prendre une délibération pour créer un conseil de développement.
- Il est possible de créer un conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent. Les intercommunalités contigües peuvent décider de créer un conseil de développement commun.
- La composition du conseil de développement doit être plurielle et paritaire
- Le conseil de développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.
- Le conseil de développement intervient sur toute question intéressant le territoire.

Les enjeux :

Il a pour objet d'associer « les forces vives » des cinq communes à la définition et à la mise en œuvre de la politique économique et sociale dans le cadre de la Communauté d'Agglomération. Il collabore et participe ainsi à la vie de la Communauté d'Agglomération, il permet de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique, par sa triple mission :

- Favoriser le dialogue entre les acteurs de la vie économique et sociale et le Conseil Communautaire,
- Répondre au Conseil Communautaire par des avis consultatifs sur les projets économiques et sociaux engagés par lui,
- Soumettre au Conseil Communautaire toutes propositions de projets ou études nouvelles dans le cadre des compétences de celui-ci.

AVIS ET CONTRIBUTIONS DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

- › Climat, énergie, environnement, alimentation
- › Aménagement, urbanisme
- › Santé, bien-être, vie associative et culturelle
- › Travail, emploi, formation, insertion
- › Coopérations territoriales
- › Activités économiques, enseignement, recherche
- › Mobilités et déplacements

- › DÉLIBÉRATIONS
- › PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT
- › LIVRETS D'ACCUEIL
- › SUPPORTS DE FORMATION
- › RAPPORTS D'ACTIVITÉ

BANQUE D'EXPÉRIENCES

Table-ronde avec Chantal Jouanno et David Djaïz

JOURNÉES ET RENCONTRES NATIONALES, NOS ACTIONS

TABLE-RONDE

Comment faire pour enfin prendre au sérieux les attentes citoyennes : vers une démocratie collaborative ?

31 MAI 2022



A l'occasion de notre Assemblée générale, nous avons eu le plaisir de recevoir Chantal Jouanno et David Djaïz dans le cadre d'une table-ronde « Comment faire pour enfin prendre au sérieux les attentes citoyennes : vers une démocratie collaborative ? »



Membres du Bureau

Béatrice AUXENT, présidente du Conseil de développement de la Métropole européenne de Lille

Bruno ARBOUET, Président du Conseil de développement de Sète Agglopoôle Méditerranée

Christine AZANKPO, Vice-présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris

Dominique CHUFFART, Président du Conseil de développement de la Métropole de Rennes

Alain FAURE, Co-délégué du Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole

Dominique LEMPEREUR, Président du Conseil de développement des Sorgues du Comtat

Michel REYNES, Vice-président du Conseil de développement du pôle territorial Albigeois Bastides